



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 12 août 2026

SÉCHERESSE : PASSAGE EN CRISE

Évolutions :

- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » passe en « CRISE ».**

Pour mémoire :

- **Le bassin versant de la « Sarre » reste en « ALERTE ».**
- **Le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **Le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » reste en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord » reste en « CRISE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » reste en « CRISE ».**
- **La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud-Est / Blind » reste en « CRISE ».**

Les précipitations inégales observées les 4 et 5 août n'ont pas permis d'améliorer la situation hydrologique. Aucune précipitation significative n'est attendue avant la fin de la semaine. Par ailleurs, les températures devraient à nouveau être très élevées dès le milieu de semaine. La dégradation de l'hydrologie des cours d'eau et de la nappe d'Alsace va donc se poursuivre.

En conséquence, la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 3 – Centre / Illwald » passe en « CRISE ».

D'autre part, le bassin versant « Bruche, Mossig, Ehn, Andlau, Giessen et Liepvrette » et le bassin versant de la « Lauter, Sauer, Moder, Zorn » restent en « ALERTE RENFORCÉE », le bassin versant de la Sarre reste en « ALERTE ». Le Rhin reste en « ALERTE RENFORCÉE ». La nappe « Ried Centre Alsace, secteur 1 – Nord », la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 2 – Centre / Plateau » et la nappe « Ried Centre Alsace, secteur 4 – Sud/Est Blind » restent en « CRISE ».

Le niveau actuel maximum d'alerte sur le département est « CRISE ».

L'**arrêté préfectoral du 12 août 2026** portant restriction ou interdiction temporaire de certains usages de l'eau est disponible sur le site internet de la préfecture :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Gestion-de-la-secheresse/Arretes-secheresse-en-vigueur2/Secheresse-arrete-portant-limitation-provisoire-de-certains-usages-de-l-eau-dans-le-Bas-Rhin>

Chaque usager est invité à prendre connaissance de cet arrêté préfectoral et à s'informer des mesures de restriction d'eau sur sa commune en consultant le site internet VigiEau <https://vigieau.gouv.fr/>

Les états de « **crise** », « **d'alerte renforcée** » et « **d'alerte** » donnent lieu à des mesures de restriction d'usage de l'eau. Les restrictions sont précisées pour chaque usager à **l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral**.

Faire preuve de sobriété dans sa consommation quotidienne d'eau, est un **acte civique** afin de préserver, pour chacun, le bien commun précieux qu'est la ressource en eau, élément nécessaire pour les activités humaines, mais aussi pour les milieux aquatiques et la biodiversité qu'ils abritent.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)

SÉCHERESSE

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉCONOMISER L'EAU

USAGE DOMESTIQUE



Éviter de laisser
couler l'eau



Utiliser les appareils
de lavage à plein



Limiter les arrosages
des jardins



Installer des équipements
économes en eau



INDUSTRIE

- Recycler certaines eaux de nettoyage
- Mettre en place des circuits fermés



COLLECTIVITÉS

- Réduire les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable
- Optimiser l'arrosage des espaces verts et du nettoyage des voiries
- Connaître les volumes d'eau consommés pour éviter de surconsommer ou gaspiller
- Distribuer des kits hydro-économes dans les foyers



AGRICULTURE

- Mettre en place des tours d'eau pour l'irrigation
- Utiliser un matériel d'irrigation hydro-économe
- Réduire l'irrigation selon les horaires définis dans les mesures de limitation des prélèvements